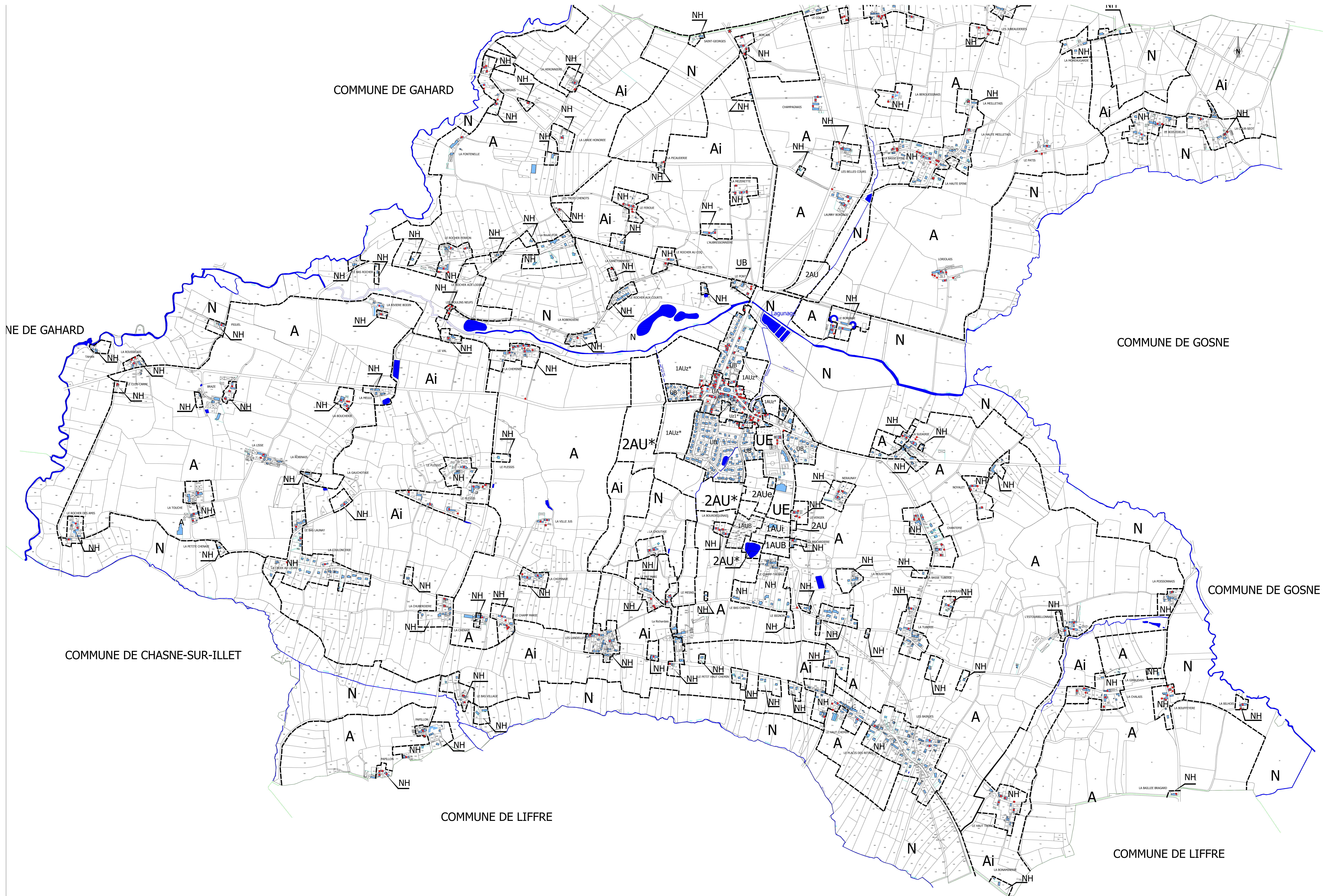




* bâti préservé au titre du L123-1-5°7° du code de l'urbanisme

----- limite de zone

A nom de zone

UA : zone urbaine centrale
UB : zone urbaine d'extension
UZ, UZ1 : zone urbaine d'extension (ZAC du Bocage de l'Illet)
UE : zone urbaine d'équipement
A : zone agricole
Ai : Zone agricole inconstructible
NH : zone faiblement bâtie en secteur rural
N : zone naturelle
1AU : zone d'urbanisation future
2AU : zone d'urbanisation future à long terme
2AU*, 1AUz* : zone d'urbanisation future sur laquelle s'applique le L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme (secteur de mixité sociale)

* Secteur de mixité sociale en application du L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme

Date : Mars 2011

Echelle : 6 000 ème

patrimoine bâti territoire

atelier du CANAL

5ap

Arrêté le : 06.03.2007
Approuvé le : 18.12.2007
Modifié le : 07.09.2009

Révisions simplifiées le : 22.11.2010
Modification le : 28.03.2011
Modification le : 15.12.2011
Modification le : 15.01.2011

MODIFICATIONS

MODIFICATION approuvée le : 28.03.11

* Règlement Interdit et graphique zones 1AUz et Ua, emplacements réservés, suppression de marges de recul, orientations d'aménagements, relevé des zones humides, mise à jour du périmètre de ZAC

MODIFICATION approuvée le : 15.12.15

* Transformation d'une zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modification en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements, modifications du règlement de la zone Ua

MODIFICATION approuvée le : 15.01.19

* Transformation d'une partie de zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modification en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements